



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AU-09(01)

Supports matériels non réinscriptibles

Juill. 2026



Journaux d'audit, traçabilité des actions

Audit and Accountability

AU-09(01) – Supports matériels non réinscriptibles (-E-)

Énoncés :

Consigner les enregistrements de vérification sur des supports matériels non réinscriptibles.

Responsable : Aucun

Discussion :

La consignation des enregistrements de vérification sur des supports matériels non réinscriptibles s'applique aux pistes de vérification de première génération (c'est-à-dire les enregistrements de vérification qui constituent l'information qu'il faut utiliser à des fins de détection, d'analyse et d'élaboration de rapports) ainsi qu'aux pistes de vérification sauvegardées. La consignation des enregistrements de vérification sur des supports matériels non réinscriptibles ne s'applique pas aux enregistrements de vérification de première génération avant leur consignation dans une piste de vérification. Les supports matériels non réinscriptibles comprennent les lecteurs de disques compacts inscriptibles (CD-R pour Compact Disc-Recordable), de disques Blu-Ray (BD-R) et de disques numériques universels enregistrables (DVD-R pour Digital Versatile Disc-Recordable). À l'inverse, le recours à des supports de protection d'écriture commutables, comme des cartouches de bande magnétique ou des bus série universel (USB pour Universal Serial Bus), des disques compacts réinscriptibles (CD-RW pour Compact Disc Re-Writeable) et des supports DVD-RW (Digital Versatile Disc-Read Write) entraîne l'utilisation de supports de protection d'écriture, pas l'utilisation de supports non réinscriptibles.